

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU DÉPARTEMENT

— FORÊT DÉPARTEMENTALE DE SAOÛ

PAS DE CHASSE EN BATTUE

```
En septembre 2024 : les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 29, 30. En octobre 2024 : les 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 27, 28, 30, 31. En novembre 2024 : les 1, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28, 29. En décembre 2024 : les 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 26, 27, 29, 30. En janvier 2025 : les 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10.
```

Arrêt de la chasse en battue à partir du 12 janvier Aucune chasse en battue les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et dimanches.

Aucune chasse individuelle n'est pratiquée sur le site.